

67. Les actes du président doivent être contresignés par un ministre.

68. Responsabilité, mise en accusation et jugement du président et des ministres.

69. Rapport des ministres avec l'Assemblée

70. Un vice-président nommé par l'Assemblée sur la présentation de trois candidats faite par le président. Il remplace le président, en cas d'empêchement de celui-ci.

Chap. VI 71. Il y aura un conseil d'Etat, dont le vice-président de la République sera de droit président.

72. Les membres de ce conseil sont nommés pour six ans par l'Assemblée: ils sont indéfiniment rééligibles.

73. et 74. Incompatibilités et révocation des conseillers d'Etat.

75. Le conseil d'Etat est consulté sur les projets de lois du gouvernement, il prépare les règlements d'administration publique.

Chap. VII. 76. La division du territoire en départements, arrondissements, cantons et communes, est maintenue.

77. Conseils généraux, cantonaux et municipaux: préfets, sous-préfets, maires et adjoints.

78. 79. 80. Recit pour les attributions, l'élection et la dissolution de ces conseils.

Chap. VIII. 81. La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français. Les débats sont publics: exceptions.

82. Jury en matière criminelle.

83. Jury pour les délits politiques, et ceux de la presse.

84. Dommages-intérêts pour délits de presse déterminés par le jury seul.

85. 86. 87. 88. 89. 90. Nomination des magistrats, et attribution des divers tribunaux.

91. Une haute cour de justice juge sans appel les accusations portées par l'Assemblée contre le président ou les ministres.

92. Composition de cette cour: trente-six jurés et cinq juges.

93 à 99. Règles de procédure pour cette cour.

100. Le Président de la République n'est justiciable que de la haute cour de justice.

Chap. IX. 101. La force publique se compose de la garde nationale et de l'armée de terre et de mer.

102. Tout Français, sauf les exceptions, doit le service militaire.

La faculté de se faire remplacer sera déterminée par la loi.

103. L'organisation de la force armée sera réglée par la loi.

104. Elle est essentiellement obéissante. Nul corps armé ne peut délibérer.

105. La force publique n'agit que sur la réquisition des autorités constituées, à l'intérieur.

106. Une loi réglera l'état de siège.

107. Il faut le consentement de l'Assemblée pour l'introduction de troupes étrangères sur le territoire français.

Chap. X. 108. La Légion d'Honneur est maintenue.

109. L'Algérie et les colonies sont déclarées territoire français: mais elles seront régies par des lois particulières.

Chap. XI. 110. La Constitution pourra être révisée par une Assemblée spéciale: l'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois.

Chap. XII. 111. Le dépôt de cette Constitution est confié à la garde et au patriotisme de tous les Français.

112. Les lois, non contraires à cette Constitution, demeurent en vigueur.

113. Les autorités constituées demeurent en exercice.

114. Première composition des nouveaux tribunaux.

115. L'Assemblée constituante procédera à la rédaction des lois organiques.

116. Première élection du président de la République.

Un journal de Paris emprunte à un livre connu la page suivante, qu'on relit avec d'autant plus d'intérêt, que les événements annoncés se pressent, et que tout semble faire prévoir que la prédiction s'accomplira dans son entier.

"Avant cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque..."

"Alors, si mon fils existe, il sera appelé au trône au milieu des acclamations du peuple. S'il n'est plus, la France redeviendra républicaine, car aucune main n'oserait s'emparer d'un sceptre qu'elle ne pourrait soutenir.

"La BRANCHE D'ORLÉANS, quoique agréable, EST TROP FAIBLE, elle tient trop des autres Bourbons, et elle aura LE MÊME SORT, si elle ne préfère vivre en simples citoyens.

quels que soient les changements qui surviennent.

"Une fois encore la France sera RÉPUBLICAINE, et les autres pays suivront son exemple.—Allemands, Prussiens, Polonais, Italiens, Danois, Suédois et Russes, se joindront à elle dans une croisade en faveur de la liberté. Ils s'armeront contre leurs souverains, qui s'empresseront de leur faire des concessions, afin de conserver une partie de leur ancienne autorité, ils s'appelleront eux-mêmes rois constitutionnels, ayant un pouvoir limité. Ainsi le système féodal recevra son coup de mort; comme le bouillard au milieu de l'Océan, il se sera évoué au premier rayon du soleil de la liberté.

"Mais les choses n'en resteront pas là; la roue de la révolution ne s'arrêtera pas à ce point; son impétuosité quintuplera et sa vitesse ira en proportion. Lorsqu'un peuple recouvre une partie de ses droits, il s'enthousiasme par la victoire, et, ayant goûté les douceurs de la liberté, il devient plus entreprenant, afin d'en obtenir davantage. Les États de l'Europe seront peut-être pendant quelques années dans un état continu d'agitation, semblable au sol au moment qui précède un tremblement de terre; mais enfin la lave se dégage, et l'explosion a tout terminé.

LA BANQUEROUTE de l'Angleterre sera la lave qui doit ébranler le monde, DÉVORER LES ROIS et les aristocraties, mais cimenter par son éruption les intérêts de la démocratie. Croyez-moi, Las-Casas, de même que les vignes, plantées dans les cendres qui couvrent les pieds de l'Etna et du Vésuve produisent les vins les plus délicieux, de même l'arbre de la liberté deviendra inébranlable, quand il aura ses racines dans cette LAVE RÉVOLUTIONNAIRE qui aura débordé sur toutes les monarchies. Puisse-t-il fleurir pendant des siècles!

"Ces sentiments vous paraissent peut-être étranges dans ma bouche; ils sont pourtant les miens.

"J'étais né républicain; mais la destinée et l'opposition de l'Europe m'ont fait empereur! J'attends maintenant l'avenir.

"NAPOLÉON."

### Ephémérides.

30. Nov. — Sacre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, 1847. Réconciliation solennelle de l'Angleterre avec le St. Siège sous Marie, 1554. Prise d'Anvers par les Français, 1792. Prise de Lisbonne, 1807. Mort de Pie VIII, 1830. Siège d'Anvers, 1832. Arrivée à Cherbourg des restes de Napoléon. 1840.

1 Dec. — Mort de Léon X, 1521. Mississipi, état, 1817. Érection du Vicariat Apostolique de l'Orégon, 1843. Mort d'Alexandre, Empereur de Russie, 1825.

2.—Monument à Mgr. Plessis dans la

cathédrale de Québec, 1833. Incendie du village de St. Denis, 1837. Fondation de l'Institut Canadien de Québec, 1847.

Prise de Namur par les Français, 1792.

Pie VII sacre Napoléon empereur des Français, 1804. Victoire d'Austerlitz, 1805

3.—Mort de M. Henri de Bernières premier prêtre ordonné en Canada, premier supérieur du Séminaire, premier chanoine et premier curé de Québec, 1700. Arrivée des Pères Oblats à Montréal, 1841. Mort de Mgr Carroll, 1er évêque catholique aux États-Unis. 1818. Les Français évacuent Arcône, 1838.

4.—Mort de Mgr. Plessis, 1825. Fin du Concile de Trente, 15e et dernier général, 1563. Mort du cardinal de Richelieu, 1642. Reddition de Madrid aux Français, 1808.

5.—Loi martiale proclamée à Montréal, 1837. Constitution de Stettin, 1813.

6.—Affaire de Missiskou, 1837.

## ATTENTION!!!

LA SOCIÉTÉ TYGROPHIQUE n'attend plus qu'un nombre suffisant de souscripteurs pour commencer l'impression d'un

**PETIT BROUILLÉ DE CANTIQUES**, destiné particulièrement aux élèves du Séminaire, mais convenable pour tous les fidèles. Ce recueil renfermera au moins 150 cantiques, et formera un in-24 de plus de 200 pages.

Prix du recueil en feuilles, 11 sols l'exemplaire, et 5 shellings la douzaine.

La société se chargera volontiers, à la demande des souscripteurs, de faire relier, cartonner ou brocher ce petit ouvrage.

23 Novembre, 1848.

### A VENDRE

au Bureau de l'Abeille.

1o. Catalogue des officiers et des élèves du Séminaire de Québec pour l'année 1847-48.—prix 12 sols.

2o. Liste des tableaux de la chapelle du Séminaire.—prix 2 sols.

3o. Prières avant et après l'office de la congrégation.—prix 1 sol.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légraré.

Le rédacteur est Olivier Thibodeau.